

*Le projet de contre-réforme de l'assurance maladie sera débattu à l'Assemblée nationale à partir du 29 juin. Sud Santé-Sociaux et l'Union syndicale «Solidaires» s'associent aux nouvelles initiatives de mobilisation prévue le mardi 29 juin.*

# Assurance-maladie : combattre un projet dangereux et inacceptable



**mardi 29 juin**  
**rassemblements - manifestations**

Sud Santé-Sociaux et l'Union syndicale "Solidaires" ont participé et participent à toutes les initiatives de mobilisation (meetings locaux, comités unitaires de défense de la Sécu, manifestations du 5 juin puis du 15 juin). Sud et "Solidaires" ont proposé l'organisation d'une manifestation nationale et d'une journée de grève interprofessionnelle pour être à la hauteur des attaques du gouvernement contre l'assurance-maladie.

Mais, à quelques jours de l'examen du projet par le Parlement, force est de constater que les principales organisations confédérales ne se mettent pas dans la situation de préparer de telles actions. Après les manifestations unitaires du 5 juin, déjà bien tardives, Cfdt, Fo et Cftc se refusent à de nouvelles actions unitaires.

Au sein de la Caisse Nationale d'Assurance-Maladie, ces organisations se sont refusées à condamner le projet gouvernemental. Elles portent une lourde responsabilité vis à vis des salariés et des assurés sociaux. Les hésitations de la Cgt à créer un front syndical alternatif avec la Fsu et l'Union syndicale Solidaires ont accentué les difficultés de la mobilisation.

## Dans la rue, le 29 juin

Sud Santé-Sociaux et l'Union syndicale "Solidaires" appellent à renforcer les collectifs unitaires de défense de la Sécu, à participer à toutes les initiatives de mobilisations locales, en particulier à la journée nationale du 29 juin. Sud Santé-Sociaux et l'Union syndicale "Solidaires" feront tout pour construire les rapports de force nécessaires afin de sauvegarder et renforcer un accès égal de tous au système de santé.

## Un projet dangereux et inacceptable

Ce projet fait payer salariés et retraités alors que la part des salaires dans la valeur ajoutée a baissé de 10% depuis 20 ans. Il offre une place importante aux assureurs privés et aux mutuelles en leur donnant un rôle dans la définition des soins remboursés par l'assurance maladie obligatoire. Il augmente le forfait hospitalier et crée une franchise d'un euro par consultation et un comité «d'alerte» pourra proposer des déremboursements supplémentaires en cas de «dérive» des comptes. Il considère que la fraude aux arrêts maladies est massive sans s'interroger sur les conditions de travail et de précarité qui les justifient.

Le projet de loi est fondé sur une maîtrise purement comptable des dépenses de santé et ne comporte rien qui puisse réduire les inégalités sociales et régionales en matière de santé. De fait, avec la baisse des remboursements, est mis en cause le principe de solidarité selon lequel chacun doit cotiser selon ses moyens et recevoir selon ses besoins.

### Ensemble, exigeons :

- ☛ l'abandon du projet gouvernemental
- ☛ le paiement des dettes patronales et de l'Etat, une hausse des cotisations patronales
- ☛ l'augmentation de la part des dépenses de santé remboursées par la Sécu
- ☛ plus de moyens pour les hôpitaux publics, une médecine plus égalitaire, mieux répartie sur le territoire
- ☛ un contrôle des profits des labos pharmaceutiques et de l'utilité des médicaments

Fédération Sud Santé-Sociaux  
"Solidaires - Unitaires - Démocratiques"  
2 rue Henri Chevreau - 75020 Paris  
Tel : 01 40 33 85 00  
Fax : 01 43 49 28 67  
Site internet : [www.sud-sante.org](http://www.sud-sante.org)

Paris, le 24 juin 2004